

Ostéopathe

RNCP34258 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43443
Code(s) ROME	J1408
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/10/2019
Date d'échéance	10/10/2022

Certificateur(s)

INST FORMATION OSTEOPATHIE GD AVIGNON · SIRET : 50268577900030

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Si le nombre de praticiens s'est accru ces dernières années, la population parallèlement, a recours de plus en plus aux ostéopathes : vieillissement, TMS, stress, disparition des médecins généralistes dans les campagnes. Dans ce cas, l'ostéopathe, praticien de première intention, devient la personne consultée par le patient et qui le réoriente si nécessaire.

Il y a actuellement en France 17 897 ostéopathes exclusifs dont 1 743 en PACA (source CEJOE 2018). Cela représente un ostéopathe pour 4 281 habitants. Un cabinet moyen réalise 1 500 consultations par an, soit un CA de 75K€. Un patient moyen consulte deux fois par an. En moyenne, un ostéopathe consulte 750 patients par an. Il reste un potentiel d'environ 4 000 patients par ostéopathe exclusif. Les débouchés pour les ostéopathes sont donc importants. Le remboursement par les mutuelles, qui montre s'il en était besoin les bienfaits et la légitimité de la pratique ostéopathique, facilite les consultations.

IFO-GA est très attaché depuis sa création à la qualité de l'enseignement, ainsi qu'à l'insertion professionnelle de ses étudiants. Certifié RNCP niveau I en 2016, nous tenons à renouveler cette certification. C'est pour nous un gage supplémentaire de qualité. De plus, nous avons créé un laboratoire de recherche, dirigé par un enseignant-chercheur et publions nos recherches chaque année. Notre projet est ambitieux et nous tenons à le mener avec la certification RNCP niveau 7 aujourd'hui.

Depuis 2008 nous avons :

- Créé un numerus clausus afin de ne pas contribuer à la saturation du métier et offrir une certification de qualité.
- Mis en place un projet de développement de l'ostéopathie au sein de structures n'accueillant pas encore des ostéopathes (entreprises, maisons de retraite, fédérations sportives...) pour aboutir à une offre de certification hautement qualitative, conforme aux intérêts du patient. Par exemple, IFO-GA a monté un partenariat avec la Fédération française de motocyclisme, ainsi qu'avec la Fédération française d'étude et sports sous-marins.
- Mis en place une clinique ostéopathique interne à l'école, accueillant des patients extérieurs et de tout horizon, du lundi au vendredi, de 9h à 18h.
- Créé un laboratoire de recherche.
- Dispensé des cours par des enseignants seniors. L'établissement compte 66 enseignants, 6 enseignants ont plus de 5 ans d'activité et 60 plus de 10 ans. Ils ont tous dans leur grande majorité une activité professionnelle, chercheur, médecin, kinésithérapeute ou ostéopathe, et mènent une réflexion pédagogique axée sur les compétences à acquérir autant que sur les contenus.
- Proposé un réel accompagnement à l'insertion et à la réussite professionnelle. C'est dans ce but qu'a été créé

l'Institut de formation en ostéopathie du grand Avignon.

- Été agréé en 2008 et en 2015 par le Ministère de la santé en première intention, sans passer par un recours administratif.

ACTIVITÉS VISÉES

1. Accueil et information de la personne
2. Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe
3. Intervention ostéopathique
4. Organisation des activités et gestion de l'information
5. Gestion de l'activité professionnelle
6. Veille professionnelle et formation
7. Participer à des recherches documentaires et/ou cliniques en ostéopathie

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
3. Réaliser une intervention ostéopathique
4. Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique
5. Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle
6. Gérer un cabinet

Blocs de compétences

RNCP34258BC01 — Sans objet

LISTE DE COMPÉTENCES

Sans objet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Sans objet

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier s'exerce majoritairement en profession libérale.

Il peut s'exercer en clinique privée ou en cabinet.

Il peut également être exercé en tant que salarié, comme par exemple dans une entreprise ou un club sportif.

L'ostéopathe peut aussi intervenir en collaboration avec des équipes médicales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Lois, décrets, arrêtés :

Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Loi

n° 2014-201 du 24 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la santé.

Annexes n°2014/11 du 15 décembre 2014 complétant le décret du 12 décembre 2014 publiées au Bulletin officiel santé, protection sociale et solidarité.

Décret n° 2014-1505 du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie.

Décret n° 2012-584 du 26 avril 2012 modifiant le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

Décret n° 2008-1441 du 22 décembre 2008 relatif à l'usage du titre d'ostéopathe et à l'exercice de cette activité (modification des art. 4, 6, 7, 8, 11, 12, 13 et 17 ; remplacement des art. 9 et 10 ; insertion de l'art. 12-1 et abrogation de l'art. 18 du décret n° 2007-435 du 25 mars 2007).

Décret n° 2007-1564 du 2 novembre 2007 modifiant le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie (remplacement du I de l'art. 16 et modification de l'art. 17).

Décret n° 2007-437 du 25 mars 2007 relatif à la formation des ostéopathes et à l'agrément des établissements de formation.

Décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux dispenses d'enseignement susceptibles d'être accordées en vue de la préparation au diplôme permettant d'user du titre d'ostéopathe.

Arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie.

Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la formation en ostéopathie, à la commission d'agrément des établissements de formation et aux mesures dérogatoires.

Arrêté du 9 mai 2008 relatif à la liste des établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie.

Arrêté du 25 mars 2007 relatif à la formation en ostéopathie, à la commission d'agrément des établissements de formation et aux mesures dérogatoires.

Arrêté du 30 août 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

ANNEXES de l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie :

- Annexe I - Référentiel d'activités et de compétences.
- Annexe II - Maquette de formation.
- Annexe III - Référentiel de formation.
- Annexe IV - Formation en ostéopathie, livret FPC.
- Annexe V - Convention de stage.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour être admis à suivre la formation en ostéopathie, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année de leur entrée en formation et titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

Les élèves en classe de terminale peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Nombre et profils de personnes composant le jury :

- Un docteur en anthropologie biologique, enseignant-chercheur siégeant au conseil scientifique d'IFO-GA, enseignant des matières de sciences fondamentales à IFO-GA.
- Le directeur, ostéopathe et enseignant des domaines pratiques cliniques à IFO-GA.

- Un ostéopathe, enseignant des domaines pratiques cliniques et coordinateur pédagogique à IFO-GA.
- Un ostéopathe, directeur des études, enseignant des domaines pratiques cliniques et coordinateur pédagogique à IFO-GA.
- Un ostéopathe, directeur pédagogique, enseignant des domaines pratiques cliniques et coordinateur pédagogique à IFO-GA.
- Un ostéopathe, enseignant des domaines pratiques cliniques et coordinateur pédagogique à IFO-GA.
- Un enseignant Master II de sciences, enseignant des matières de sciences fondamentales à IFO-GA.
- Une docteur en biochimie et sciences, enseignante des matières de sciences fondamentales et coordinatrice pédagogique à IFO-GA.
- Deux ostéopathes, professionnels extérieurs à l'établissement.

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés :

- Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 22%.
- Pourcentage de professionnels qualifiés : 78%.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Nombre et profils de personnes composant le jury :

- Un docteur en anthropologie biologique, enseignant-chercheur siégeant au conseil scientifique d'IFO-GA, enseignant des matières de sciences fondamentales à IFO-GA.
- Le directeur, ostéopathe et enseignant des domaines pratiques cliniques à IFO-GA.
- Un ostéopathe, enseignant des domaines pratiques cliniques et coordinateur pédagogique à IFO-GA.
- Un ostéopathe, directeur des études, enseignant des domaines pratiques cliniques et coordinateur pédagogique à IFO-GA.
- Un ostéopathe, directeur pédagogique, enseignant des domaines pratiques cliniques et coordinateur pédagogique à IFO-GA.
- Un ostéopathe, enseignant des domaines pratiques cliniques et coordinateur pédagogique à IFO-GA.
- Un enseignant Master II de sciences, enseignant des matières de sciences fondamentales à IFO-GA.
- Une docteur en biochimie et sciences, enseignante des matières de sciences fondamentales et coordinatrice pédagogique à IFO-GA.
- Deux ostéopathes, professionnels extérieurs à l'établissement.

Base légale

Date de décision	10/10/2019
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/10/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	27	0	100 %	0 %
2017	36	0	100 %	0 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP37257

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ifoga.fr/ifo-ga/diplome-niveau-1-rncp-osteopathe-avignon-france/>

Fiche officielle (France Compétences)

